

# PROCÈS VERBAL

## Conseil d'Administration du 07/11/2023

---

### Ouverture de séance :

En ce 07 novembre 2023, le conseil d'administration se réunit sur proposition de la cheffe d'établissement, pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme MEUNIER Patricia.

Le quorum de 15 personnes étant atteint, Mme MEUNIER ouvre le conseil d'administration selon l'ordre du jour envoyé aux membres du conseil, à 18 heures 01. Dix-neuf membres sont présents.

Secrétaire de séance : Mme DOUTREMER, enseignante Economie-Gestion

### **1. Approbation de l'ordre du jour :**

Mme MEUNIER rappelle les éléments de l'ordre du jour.

Vote de l'ordre du jour : adopté à l'unanimité (19 membres)

### **2. Approbation du compte-rendu du CA du 19/09/2023 :**

Concernant le compte-rendu du dernier CA du 19/09/2023, pas de remarques de la part des différents membres.

Vote du compte-rendu du CA : adopté à l'unanimité (19 membres)

### **3. Approbation du règlement intérieur :**

Elle rappelle que la durée maximale d'une séance en conseil d'administration ne doit pas excéder 2 heures 30. Si l'ordre du jour n'est pas épuisé, il peut y avoir une prolongation avec vote ou un report de séance.

M. MINCK, enseignant, demande s'il est possible d'ajouter des membres lors du CA.

Mme MEUNIER répond que seule la Cheffe d'établissement peut le faire avec l'accord du CA, conformément à l'article 7 du règlement intérieur du conseil d'administration.

Elle propose donc un ajout à la fin de l'article 7 : « ou toute personne le demandant, cela fera alors l'objet d'un vote au conseil d'administration. »

Mme MEUNIER nous informe également que les suppléants sont attribués de fait, car dans l'ordre de la liste votée.

Vote du règlement intérieur du conseil d'administration : vote à l'unanimité (19 membres)

### **4. Ventilation des IMP :**

- 18 heures 19, arrivé d'un parent d'élèves, 20 membres présents pour le vote.

Mme MEUNIER informe l'assemblée qu'il n'est pas obligatoire de nommer les personnes ayant signé le Pacte et qu'il serait intéressant de voir l'évolution d'une année sur l'autre.

Pour la rentrée 2023-2024, l'établissement possède 30 IMP à répartir sur l'année 2023-2024.

Actuellement :

COORDO EPS	2
COORDO CYCLE ENSEIGNEMENT	1
COORDO DISCIPLINE	6
REFERENT CULTUREL	1
MISSIONS PEDAGOGIQUES	5
LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT	6,5
REFERENT NUMERIQUE	5
<b>Montant TOTAL</b>	<b>26,5</b>
<b>IMP Restantes</b>	<b>3,5</b>

Mme MEUNIER indique qu'il manque des coordo techniques, personne ne s'est positionné pour le moment.

Pour ce qui est de la lutte contre le harcèlement, les membres du groupe PHARE sont rémunérés sous forme d'IMP. Chaque personne reçoit 0,5 IMP (13 personnes : professeurs et CPE). Mme TOUIL, infirmière, Mme GERMAIN, secrétaire de direction et Mme DAMOULAKIS font également parties du programme PHARE, mais ne peuvent prétendre à une rémunération sous forme d'IMP.

M. MINCK demande alors ce que devient le reste des IMP restantes. A cela, Mme MEUNIER indique qu'une répartition est possible pour plusieurs personnes et/ou plusieurs mois, selon les missions qui seraient effectuées.

Mme MEUNIER a demandé si les membres souhaitent voir annoncé le nombre de parts de pacte pris lors de la prochaine séance. A cette question, la réponse a été un oui unanime.

M. MINCK a demandé s'il y a des retours concernant les futures IMP pour la rentrée prochaine.

Mme MEUNIER n'a pas eu d'informations à ce sujet pour le moment. Il y a actuellement 3 méthodes de rémunération : une enveloppe de pactes, un protocole de remplacement et les IMP). Le pacte pourrait fonctionner pour l'ensemble des missions.

Après cela, Mme DENIZE précise qu'heureusement que le pacte est devenu sécable, sinon cela ne fonctionnerait pas du tout.

Sur les VS, les IMP apparaissent, mais pas le pacte.

Un membre demande alors « Est-ce que quelqu'un peu prendre une IMP en cours d'année sans que cela apparaisse sur son VS ? » Mme MEUNIER répond que oui, ça apparaîtra sur le bulletin de paie du salarié, mais que les IMP n'ont pas à vocation d'être distribuées en cours d'année. La Cheffe d'établissement devrait déclarer des IMP de septembre à juin.

Les IMP sont proposées en CA mais ne nécessite pas de vote du conseil d'administration.

## 5. Installation des diverses commissions :


### Point n°1 : les instances

- 🚩 Conseil d'administration : Tête de liste élue, Mme MEUNIER fait part de la composition complète du Conseil d'administration à l'ensemble des membres présents.
- 🚩 Conseil de discipline : Mme MEUNIER précise que par mesure de neutralité, conformément au compte-rendu établi le 19/09/2023, la présidence du conseil de discipline sera représentée

soit par Mme GOUT, proviseure adjointe ou par Mme MEUNIER, proviseure, en alternance des classes à charge.

 Commission permanente

 CHS

 CESCE : récompensé du 2<sup>nd</sup> degré de l'EDD (Ecologie et Développement Durable), une remise officielle du diplôme aux élèves a été organisée.

Une récompense, sous forme d'une plaque en bois va être installée dans le hall du lycée. Cette plaque en bois a été réalisée par les élèves en filière Ébéniste du LP de Maison Alfort.

6. CVL

Vote des commissions : vote à l'unanimité (20 membres)

**Point n°2** : le bilan d'activité de la Vie Scolaire

Vote du bilan d'activité : voté à l'unanimité (20 membres)

**Point n°3** : le bilan de l'association sportive

M. Guinaudeau, agent, demande s'il est possible de travailler en partenariat avec les associations de Chelles. M. Briand, enseignant, répond que ce n'est plus possible et que cela est devenu très compliqué.

L'AS avait l'habitude de prendre les inscriptions de certains élèves sur les fonds propres. Désormais, les professeurs doivent renvoyer les élèves vers les fonds sociaux. L'inscription à l'AS du lycée est de 25€/élève.

- 19h01 : arrivée de Mme GOUT, proviseure adjointe. 21 membres présents pour le vote.

Vote du bilan d'association sportive : voté à l'unanimité (21 membres)

**Point n°4** : le bilan de l'Assistante sociale

Mme MEUNIER félicite Mme LOUNÈS pour son travail de qualité, ainsi que le travail de Mme TOUIL, l'infirmière ainsi que la COP.

Vote du bilan d'assistante sociale : voté à l'unanimité (21 membres)

## **6. Affaires financières et pédagogiques :**

Mme GRILLOT, gestionnaire explique qu'un prélèvement est proposé sur les fonds de réserve de l'établissement pour équiper 3 salles de vidéoprojecteur Numériques (2 salles au 3<sup>ème</sup> étage Bat. F & 1 salle au 1<sup>er</sup> étage du Bat. F)

DBM = 6010 €

Avant proposition, 146 jours de fonctionnement restant, après le vote, 137 jours de fonctionnement.

Il y a une marge disponible de 68 710,83 €.

Vote de la DBM : voté à l'unanimité (21 membres)



Pour information : Mme GRILLOT informe qu'un message sur Pronote va être rédigé pour informer de l'installation le 16, 17 et 20 novembre dans les salles respectives.

Pour la deuxième partie de la commande, 13 vidéoprojecteurs restent en attente de réception par la région IDF).

## **7. Délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés**

**Point n° 1 :** Délégation pour la passation des marchés :

Mme MEUNIER demande l'accord de l'ensemble des membres du CA de donner la délégation à la Cheffe d'établissement, pour la passation des marchés, sans quoi, chaque bon de commande ferait l'objet d'un vote obligatoire au CA.

Le budget va s'effectuer sur le logiciel OPALE.

Vote de la délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés : voté à l'unanimité (21 membres)

**Point n° 2 :** Délégation pour la passation des contrats et conventions

Vote de la délégation au chef d'établissement pour la passation des contrats et conventions : voté à l'unanimité (21 membres)

Pour information : lors de la réception de la DGF, il n'y a pas eu de réfraction sur les fonds de réserve.

L'ensemble des coordo sont invités à faire remonter les prévisions de dépenses pédagogiques (tout type de besoin de fonctionnement).

## **8. Questions diverses**

Aucune question diverse n'a été soumise en vue du CA.

Un représentant de parent d'élève demande si un remplacement de professeur est prévu sur le long terme. A cela, Mme Meunier précise qu'un protocole pour le remplacement des professeurs est prévu.

Elle indique également que certains professeurs n'ont toujours pas été nommés depuis la rentrée scolaire 2023-2024.

Les parents d'élèves présents se demandent s'il est possible d'appuyer la demande afin qu'elle soit accélérée. Mme MEUNIER leur répond qu'ils peuvent rédiger des lettres auprès du rectorat.

Mme MEUNIER indique également qu'une lettre d'information hebdomadaire est envoyée, sur Pronote, pour indiquer les différents évènements au sein du lycée et les nouveaux personnels. Dans cette lettre apparaît aussi le nombre de mesures disciplinaires.

Un représentant de parent d'élève demande s'il y a une réunion de prévue pour détecter le harcèlement scolaire au lycée.

Mme MEUNIER l'informe qu'il y a le déploiement de PHARE, qui est assez rare en LP.

Des formations sont proposées cette année pour les différents troubles de harcèlement. Il a déjà commencé :

- Pièce de théâtre sur le harcèlement, pour les élèves
- Questionnaire pour chaque élève
- Création d'une brigade d'élèves et d'enseignants

A ce jour, il y a déjà eu 3 conseils de discipline pour harcèlement scolaire.

Si les parents souhaitent intervenir, ils peuvent contacter Mme MEUNIER sur la messagerie de l'établissement : [ce.771171e@ac-creteil.fr](mailto:ce.771171e@ac-creteil.fr)

Un représentant des élèves informe le CA que certains élèves utilisent leur téléphone portable pour éteindre les vidéoprojecteurs dans certaines salles, avec des téléphones qui fonctionnent avec infrarouge, notamment dans les salles de classe industrielles.

La séance prend fin avec la fin des différents points abordés dans l'ordre du jour.

La séance est levée à 19h27

Mme DOUTREMER

le 24/11/2023

